

Construire et reconstruire en zone de submersion marine : quelles stratégies pour les îles de Saint-Martin et Saint- Barthélemy ?

Gwenaël Jouannic ^{*1,2}, Kelly Pasquon ^{1,3}, Julien Gargani ^{3,4},

¹ Cerema Ouest, Département des transitions territoriales

² Cerema, Equipe ESPRIM

³ Geops, Université Paris-Saclay - France

⁴ Centre d'Alembert, Université Paris-Saclay - France

Les institutions internationales, par la ratification des cadres d'action de Hyogo et de Sendai, invitent les gouvernements des États à élaborer des politiques et des mécanismes visant à garantir que la réduction des risques de catastrophe est intégrée aux efforts de redressement et de reconstruction. Cependant, les pays qui ont introduit des politiques de réduction des risques dans la planification du relèvement rencontrent souvent des difficultés dans leur mise en œuvre. À cet égard, l'état actuel de la reconstruction post-catastrophe à la suite des ouragans Irma et Maria dans les Petites Antilles montre les difficultés à concilier les deux impératifs de "reconstruire plus vite" et de "reconstruire mieux".

Les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, dans les Antilles françaises, sont régulièrement touchées par des ouragans et des submersions marines. Malgré d'indéniables similitudes, ces deux îles présentent de nombreuses différences. La différence la plus importante est la gestion des catastrophes naturelles. Depuis 2011, l'urbanisation en zone soumise à des risques naturels est réglementée Saint-Martin à travers un Plan de prévention des risques naturels (PPRN). Aucune réglementation n'existe en ce sens sur Saint-Barthélemy. En s'appuyant sur l'analyse de campagnes de photographies aériennes entre 1954 et 2017, des cartes d'évolution de la construction et de l'urbanisation ont été élaborées sur ces 2 îles. En parallèle, la connaissance des aléas, et principalement des submersions marines générées par les ouragans, ont évolué au cours du temps. L'analyse spatiale croisée d'une part des données d'occupation des sols, et d'autre part de la connaissance des zones exposées à la submersion, nous permettent de proposer une analyse comparative des stratégies d'aménagements moyen terme en zone à risque mises en place sur chacune des 2 îles. Concernant les zones de submersion marine, de nombreux bâtiments ont été construits entre 1954 et 2017. Ce nombre de bâtiments augmente progressivement avec le temps pour ces deux îles.

Alors que Saint-Barthélemy ne montre que peu d'influence des lois de défiscalisation pour l'investissement à l'Outre-Mer (ex : loi Pons, 1986) sur les constructions situées sur les zones de submersion marine, Saint-Martin montre une mise en danger progressive de ses populations : de nombreuses constructions sont réalisées à partir de 1986 dans ces zones à risque. Saint-Barthélemy a opté pour un tourisme de luxe à la différence de Saint-Martin qui a un tourisme de masse. Pour développer sa stratégie de tourisme, Saint-Martin a été obligé de répondre à une exigence touristique passant outre les règles de sécurité dictées par le PPRN. Inversement, le modèle de tourisme de luxe présent sur Saint-Barthélemy semble avoir limité le taux de construction en première bande côtière.

Mots-Clés : Ouragan, submersion marine, risques naturels, aménagement des territoires

*Intervenant